



## EVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE DE LA MALADIE À VIRUS EBOLA MESURES DE PROTECTION DES POPULATIONS IVOIRIENNES

Depuis la fin de l'année 2013, trois pays d'Afrique de l'Ouest dont deux ayant des frontières communes avec la Côte d'Ivoire ont été fortement éprouvés par le virus Ebola. Devant la menace que représentait cette maladie et le risque réel d'une transmission transfrontalière, le Gouvernement ivoirien à travers le Conseil National de Sécurité a pris des mesures préventives. L'Aéroport International Félix Houphouët Boigny a été doté d'instruments performants de mesure de la température de haut niveau et la surveillance sanitaire au niveau des frontières terrestres renforcée.

La mise en place de ces mesures a amené le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, à lever le Vendredi 3 octobre 2014, la mesure de restriction de vols en partance et en provenance des pays touchés.

A ce jour, la Côte d'Ivoire a un grand acquis. Aucun cas de maladie à virus Ebola n'a été découvert dans notre pays.

**Pour ce qui concerne les pays en épidémie, la situation épidémiologique dans ces pays s'est considérablement améliorée.**

**En Sierra Leone**, la transmission interhumaine liée au foyer primaire de maladie à virus Ebola a été déclarée terminée le 7 novembre 2015. **Le pays est entré dans une phase de 90 jours de surveillance soutenue prévue pour durer jusqu'au 5 février 2016.**

**En Guinée**, depuis le 29 décembre 2015, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré la fin de la transmission interhumaine de la maladie après l'observance de la période de 42 jours depuis le dernier test négatif du dernier cas confirmé. **La Guinée est désormais entrée dans la période de 90 jours de vigilance renforcée qui se termine le 29 mars 2016.**

**Au Libéria**, la fin de la transmission interhumaine liée au dernier foyer de cas est déclarée ce jour 14 janvier 2016, 42 jours après le second résultat négatif consécutif au test de dépistage d'Ebola des deux derniers cas. **Le pays entre dans la phase de surveillance renforcée qui finit le 13 avril 2016.**

Je voudrais rappeler que le suivi de l'épidémie impose une surveillance en deux étapes après le dernier cas confirmé.

- Une première étape de 2 fois 21 jours soit 42 jours pour affirmer la fin de la transmission.
- Une seconde de 90 jours pour affirmer la fin définitive.

Devant cette situation, le Comité de Veille Ebola présidé par SEM le Premier Ministre en sa session du 11 janvier 2016 a fait des recommandations au Conseil National de Sécurité.

Le Conseil National de Sécurité, présidé par SEM Alassane OUATTARA Président de la République, en sa session du 14 janvier 2016 a décidé du maintien de l'ensemble des mesures de prévention contre la maladie à virus Ebola en attendant les 90 jours marquant la fin définitive de l'épidémie. Cette décision répond au souci de protection de la santé des populations et de capitalisation des acquis dans le sens du renforcement durable de notre système de santé.

Le Gouvernement ivoirien félicite les Gouvernements des pays frères que sont la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone pour tous les efforts afin d'atteindre la fin de la transmission inter humaine de la maladie.

Par ailleurs, il remercie tous les partenaires pour leur soutien sans faille dans cette difficile lutte.

**P/O La Ministre de la Santé et  
de l'Hygiène Publique**

**Pr DAGNAN N'Cho Simplicie**  
Directeur de l'Institut National d'Hygiène Publique